

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE STRATEGIE DE GROUPE POUR CONFORTER LE MODELE MUTUALISTE AU SEIN DU MONDE TERRITORIAL

Le projet de construction du premier groupe mutualiste français MGEN-ISTYA-Harmonie a été approuvé à la quasi unanimité par les délégués des adhérents de la MNT, lors de leur assemblée générale, les 24 et 25 juin 2016 à Vannes. Ils ont par ailleurs alerté les pouvoirs publics sur les écarts croissants en matière de protection sociale complémentaire au sein de la population.

Le droit à la santé pour tous

Les complémentaires santé, et plus particulièrement les mutuelles, sont les deuxièmes plus grands financeurs du système de soins après l'Etat. Or, leur revendication portée par la Mutualité française d'une couverture santé complémentaire pour tous n'a pas été entendue. Pire, les modalités de renforcement de la protection collective obligatoire et complémentaire mises en œuvre par le gouvernement creusent les écarts et renforcent l'iniquité au détriment des fonctionnaires : taxation des contrats solidaires et responsables, seniors hors des circuits de solidarité, enveloppe d'aides sociales réduite de plus d'un tiers alors que celle de l'aide à la complémentaire santé (ACS) a doublé en trois ans...

D'ailleurs, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) rejoint les constats de la Mutuelle Nationale Territoriale quant à la segmentation de la population face à des dispositifs devenus contre-productifs. A cet égard, la MNT prend nettement position en faveur d'une caisse de compensation entre opérateurs et rejette le projet de labellisation des contrats seniors.

La force du modèle mutualiste

Les délégués des adhérents MNT rappellent que le mutualisme participe pleinement au modèle social français. Il contribue à la cohésion sociale, à l'intérêt général et au renforcement de la solidarité ; il repose sur un mode d'organisation collectif, économiquement viable et solidaire, impliquant les bénéficiaires et leur donnant les moyens de porter les valeurs mutualistes. Ce faisant, le modèle mutualiste dépasse largement la simple gestion d'offres assurantielles et la banalisation renforcée induite par Solvabilité II. Pour la MNT, il est plus que jamais nécessaire d'affirmer cette spécificité ; en cela, elle salue les travaux de la Mutualité française et accorde sa confiance à son nouveau président, Thierry BEAUDET, pour porter et renforcer les valeurs mutualistes.

La protection sociale complémentaire doit être renforcée en particulier dans les collectivités avec un engagement de l'employeur public. C'est pourquoi la MNT demande à ce que la protection sociale complémentaire des agents territoriaux soit annuellement débattue dans les instances des collectivités.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (suite)

Les dirigeants mutualistes présents

Thierry BEAUDET s'est exprimé pour la première fois devant une assemblée générale mutualiste depuis son élection à la tête de la FNMF. Il y a notamment réaffirmé sa conviction que la Mutualité française doit avoir « *l'ambition d'être un acteur global du système de santé* », et qu'il faudra donc « *renouer le dialogue avec les professionnels de santé* ». Il a rappelé que les dispositifs législatifs segmentant le marché de l'assurance santé sont « *inadaptés et intenable pour les mutuelles* ».

Il a également apporté son soutien à la stratégie de la MNT, visant à la fois à renforcer la proximité affinitaire, et à voir plus loin et plus large en rejoignant un groupe stratégique et prudentiel.

Joseph DENIAUD, président d'Harmonie Mutuelle et futur président de l'UMG, a souhaité la constitution d'un « *groupe fort qui aura pour objectif de renforcer chacune de ses composantes, face à une concurrence de plus en plus diversifiée* », et que ce groupe soit « *l'occasion de renouer avec une logique conquérante* » pour les mutuelles.

Jean-Luc de BOISSIEU, président de SMACL Assurances, est intervenu pour rappeler que « *le partenariat entre la MNT et SMACL Assurances fonctionne très bien* », et qu'il souhaitait que les deux structures aillent beaucoup plus loin « *pour l'union entre les deux mutuelles d'ici deux ans* », perspective que la future UMG « *regardera avec bienveillance* » selon Joseph DENIAUD.

Une stratégie de groupe pour conforter le modèle mutualiste

Dans ce contexte, la stratégie de groupe 100 % mutualiste engagée par la MNT prend tout son sens. Pour en assurer la pérennité, la MNT a décidé de changer d'échelle sur deux axes :

- 1) d'une part en consolidant le socle professionnel de référence engagé depuis longtemps avec les mutuelles partenaires sur le champ territorial et en l'amplifiant par un élargissement à d'autres acteurs territoriaux couvrant d'autres risques. C'est l'esprit de la création, décidée en 2015, de l'union de groupe mutualiste (UGM), *Territoires d'avenir*, avec SMACL Assurances.
- 2) d'autre part, en inscrivant le développement de la MNT dans un champ plus global de partenariats au sein du monde mutualiste. Ainsi, l'assemblée générale de la MNT a décidé à une très large majorité (97,85 %) d'adhérer au projet de construction d'un nouvel ensemble stratégique structuré, entre autres, autour de la création de l'union mutualiste de groupe (UMG) MGEN-ISTYA-Harmonie. La MNT y sera le chef de file du pôle territorial. Il s'agit aujourd'hui du plus grand groupe mutualiste français.

LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1^{re} mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, *Territoires d'avenir*, le pôle mutualiste des services publics locaux.